

## Service des marchés

26. Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture, \$521,000.

M. CRUICKSHANK: Est-ce le crédit au sujet duquel je puis poser ma question? Sinon, quel sera ce crédit? Je voudrais parler du contrat relatif aux légumes déshydratés.

L'hon. M. GARDINER: Il s'agit également d'un crédit de guerre dans ce cas.

(Le crédit est adopté.)

## Service des marchés

28. Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas dépasser \$13,000.—\$25,000.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ce crédit comprend-il la publicité?

L'hon. M. GARDINER: La publicité n'y figure que pour un faible montant. Ce crédit s'élevait à \$100,000 avant la guerre, et l'on en affectait une bonne partie à la publicité. Actuellement on ne dépense que de \$4,000 à \$5,000 de ce crédit à cette fin.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Vu la rareté présente de conserves, le ministère de l'Agriculture devrait fournir des recettes modernes aux ménagères, et l'on devrait les distribuer par tout le Canada. J'ai dit, hier soir, que le Gouvernement devrait distribuer des recettes pour conserver les fruits avec le moins de sucre possible. Les ménagères n'auront qu'une faible quantité de sucre pour faire leurs conserves cette année, et je crains fort que quantité de familles en souffrent avant la venue du printemps.

L'hon. M. GARDINER: Ce dont l'honorable député a parlé est exactement ce que le ministère fait. Nous avons des recettes, et la demande est beaucoup plus forte cette année que par les années passées. Cette idée m'est venue à l'esprit hier soir lorsque le comité a discuté la question du sucre. Un honorable député m'a fait parvenir un billet sur lequel il avait écrit, "Pourquoi ne prenez-vous pas la parole et ne montrez-vous pas votre opuscule sur la manière de faire les conserves sans sucre." Nous avons un bulletin qui indique comment on peut conserver pendant un certain temps certains légumes et fruits de façon satisfaisante sans sucre. Nous avons traité cet aspect de la question, et nous faisons tout ce que nous pouvons en ce sens.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ce que je veux dire, c'est que les ménagères, d'une façon générale, ne savent pas que le ministère distribue ces recettes.

[L'hon. M. Gardiner.]

L'hon. M. GARDINER: La chose est annoncée à la radio et dans tous les hebdomadaires du Canada.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Beaucoup de gens au Canada ne lisent jamais les journaux.

L'hon. M. GARDINER: La radio en parle; je me demande ce que nous pourrions faire de plus. Nous annonçons la chose à la radio tous les jours et dans tous les hebdomadaires; nous disons à la population que la chose est possible. De plus, nous en parlons quand nous allons à la campagne.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): La Commission des prix et du commerce en temps de guerre adresse des dépliantes et des avis aux ménagères. Le ministre ne pourrait-il pas mettre l'une de ses feuilles d'instruction dans l'un de ces dépliantes?

L'hon. M. GARDINER: Je m'attirerais peut-être des ennuis de la part de certains de ces experts économistes qui essaient quelquefois de nous empêcher de publier nos articles.

M. HATFIELD: Le ministère publie-t-il des réclames invitant la population à ne pas manger certains produits agricoles, comme le beurre et le porc?

M. LOCKHART: Fait-on une publicité méthodique au sujet des fruits et des légumes congelés? Plusieurs des appareils qui servent à cette fin sont en usage dans tout le pays et bien des gens demandent des renseignements à ce sujet. Je n'ai pu obtenir qu'une petite brochure.

L'hon. M. GARDINER: Nous n'avons rien publié à ce sujet, parce que, entre autres raisons, l'appareil coûte fort cher. Je suppose que ceux qui le fabriquent font la publicité voulue et s'efforcent d'en vendre le plus grand nombre possible.

(Le crédit est adopté.)

## Crédits spéciaux

29. Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau, \$2,000,000.

Mme NIELSEN: Serait-il possible d'agrandir la zone à laquelle s'applique cette loi? Pendant que j'écoutais le merveilleux exposé que M. George Spence a fait du plan de restauration, il m'est venu à l'idée que d'autres régions pourraient fort bien être comprises dans les zones auxquelles s'applique la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Je veux parler particulièrement du nord de la Saskatchewan. Je me rends compte qu'actuellement la loi ne s'applique qu'à la région des Prairies et qu'elle avait tout d'abord pour objet de s'occuper de trans-